

## ADDENDUM REGLEMENT SUPERMOTO 2018

### 10. Epreuves BeNeCup ( collaboration FMB – KNMV )

- 10.01 Toute licence nationale ou internationale Supermoto, émise par la FMWB / VMBB, KNMV ou . une autre fédération, reconnu par la FIM ou FIM-Europe, est accepté pour la participation à une épreuve BeNeCup.

Les coureurs licenciés auprès des fédérations étrangères, reconnu par la FIM, doivent être en possession d'une ' autorisation de sortie ', délivrée par leur fédération nationale.

Seuls les coureurs mentionnés ci-dessus, peuvent obtenir des points pour le Championnat BeNeCup dans les catégories Prestiges, Euro-Nationaux et Nationaux suivant leur classement.

Toutefois, un coureur non en possession d'une licence annuelle valable, pourra participer avec une licence 1-manifestation aux épreuves en Belgique et avec un 'dagpas' aux épreuves aux Pays-Bas suivant les règlements en vigueur de la fédération organisatrice. Ces coureurs ne seront pas repris au classement BeNeCup.

- 10.02 Le classement de la BeNeCup sera établi d' après les résultats, obtenus dans toutes les épreuves en Belgique et La Hollande. Ces épreuves seront annuellement désignés par les 2 fédérations. Sauf indication contraire, toutes les épreuves inscrites au calendrier entrent en ligne de compte pour l'attribution du titre, Une épreuve du BeNeCup devra être inscrite au calendrier pour le 01/7 au plus tard.

- 10.03 Un classement ' scratch' sera établi par manche, ainsi qu'un classement par classe. Cette règle est aussi d'application pour le classement général de l'épreuve.

- 10.04 Il est décerné un titre de 'Champion BeNeCup' dans les classes Prestiges et Euro-Nationaux, établi comme suite à chaque manche: 25-22-20-18-16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1 points pour les 20 premiers coureurs officiellement classés et 12-10-8-7-6-5-4-3-2-1 pour les 10 premiers coureurs officiellement classés dans la Superfinale. **Les points des coureurs, participants avec une licence 1-manifestation / dagpas, seront supprimés sans être attribués au coureur suivant dans le classement.**

Il est décerné un titre de 'Champion BeNeCup' dans la classe Nationaux, établi comme suite à chaque manche: 50-43-39-36-34-32-30-29-28-27 jusque 1 point pour les 36 premiers coureurs officiellement classés et 12-10-8-7-6-5-4-3-2-1 pour les 10 premiers coureurs officiellement classés dans la Superfinale. **Les points des coureurs, participant avec une licence 1- manifestation / dagpas, seront supprimés sans être attribués au coureur suivant dans le classement.**

- 10.05 Le titre sera décerné au coureur ayant obtenu le plus de points lors des épreuves inscrites au calendrier du Championnat de Belgique se déroulant en Belgique et en Hollande, indépendamment du nombre de courses terminées.

Pour toutes classes, en cas d'ex-aequo, le nombre de meilleures places sera pris en considération. S'il y a toujours un ex-aequo, le total des points marqués dans la dernière manche du BeNeCup déterminera la place du classement final. Si nécessaire, le total des points marqués dans l'avant dernière manche du BeNeCup déterminera la place dans le classement final, et ainsi de suite.

- 10.06 Le classement général de la BeneCup ne peut impliquer une promotion où rétrogradation obligatoire de classe.